

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2002-0077/PR/MESN portant approbation du Budget de la Caisse Nationale de Retraites (C.N.R) pour l'exercice 2002.

n° 2002-0077/PR/MESN

Ministère
MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ NA-
TIONALE

Date de publication
23 janvier 2002

Numéro JO
n° 2 du 31/01/2002

Date du numéro
31 janvier 2002

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU La loi n°03/AN/92/2ème L du 28/10/1992 portant réorganisation de la Caisse Nationale de Retraites

VU La loi n°147/AN/91/2ème L du 10 août 1991 portant réorganisation financière des Etablissements Publics

VU La loi n°2/AN/98/4ème L du 21/01/1998 portant réorganisation des Etablissements Publics

VU Le décret n°2001-0137/PRE du 04/07/2001 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le décret n°2001-0053/PREdu 04/03/2001 portant nomination du Premier Ministre

VU La délibération n°2001-002/CNR du 27/11/2001 du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Retraites

SUR Proposition du Ministre de l'Emploi et de la Solidarité Nationale

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du Mercredi 19 décembre 2001.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est approuvé le Budget de la Caisse Nationale de Retraites pour l'exercice 2002 arrêté par le Conseil d'Administration tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : Un Milliard Quatre Cent Quatre Vingt Treize Millions Quatre Cent Cinquante Cinq Mille Francs Djibouti (1.493.455.000 FD).

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH